



Programme de formation Aux fonctions de télépilote de drone civil pour un usage professionnel.

Formation complète

Mise à jour le 07/10/2025

Visiter notre site web [en cliquant ici](#)

1/ Présentation de la formation

a) Introduction

- Formation destinée à toutes personnes souhaitant proposer des prestations où le drone pourrait représenter un outil de travail supplémentaire.
- Préparation à la catégorie ouverte et à la catégorie spécifique.

b) Objectifs :

- Devenir exploitant UAS
- Acquérir les connaissances théorique et pratique pour télépiloter un drone civil
- Maîtriser un multirotor
- Devenir télépilote en catégorie ouverte (A1/A2/A3)
- Devenir télépilote en catégorie spécifique (STS01/STS02)
- Préparer une mission correctement
- Découvrir les autres possibilités que pourrait offrir cet outil

Durée 32 h en présentiel 35 h en distanciel	Nombre de stagiaires 2 maxi par sessions
Lieu Salle de formation : à définir avec le candidat Terrain de vol : à définir avec le candidat	Coût H.T. global 2450 €

2/ Modalités d'accès à la formation

a) Dates et horaires

- FOAD : 4 à 6 semaines en fonction du niveau du stagiaire à effectuer avant la pratique de préférence.
- 32 heures réparties sur 4 ou 5 jours : du ... / ... / au ... / ... /
- De 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

b) Public concerné

- Tout public
- Personne en situation de handicap - nous contacter.

c) Prérequis nécessaires pour suivre l'action de formation

- Avoir 16 ans révolus
- Savoir parler et écrire en français
- Pouvoir utiliser un ordinateur et avoir accès à internet

d) Conditions d'inscription

Modalités d'inscription : L'inscription s'effectue via un formulaire en ligne disponible sur notre site internet.

Validation de l'inscription : un entretien téléphonique ou en visioconférence peut être organisé pour finaliser l'inscription. La confirmation définitive est envoyée par e-mail, sous réserve des places disponibles.

Prise en charge des frais : Les frais de formation peuvent être pris en charge, en tout ou partie, par les employeurs. Il est recommandé aux participants de vérifier leur éligibilité à ces aides avant de s'inscrire.

Annulation et report : Toute annulation doit être signalée par écrit au moins 10 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, des frais d'annulation pourront être appliqués, sauf en cas de force majeure. Le report de la formation est possible sous réserve de disponibilité.

e) Délais d'accès

Les délais d'accès à cette formation sont conçus pour être flexibles et adaptés aux besoins des participants. Une fois l'inscription validée, un délai moyen de 2 à 4 semaines est prévu avant le début de la session afin de permettre à chaque participant de s'organiser et de préparer son engagement. Ce délai peut varier en fonction des dates programmées, des disponibilités du formateur et des éventuelles démarches administratives nécessaires. Nous recommandons aux futurs participants d'anticiper leur inscription pour garantir leur place et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en amont de la formation.

f) Accessibilité handicap

En fonction du type de handicap, des aménagements peuvent être apportés à l'accessibilité de la formation et le programme peut être aménagé afin de favoriser l'inclusion du candidat. Néanmoins, certains handicaps pourraient ne pas être compatibles pour exercer. N'hésitez pas à contacter Jacky DUVERGER au 0749452808 ou écrire un e-mail à megapixair@gmail.com afin de nous signaler toute adaptation spécifique nécessaire afin que nous puissions anticiper et répondre à leurs besoins pour une expérience d'apprentissage optimale.

3/ Déroulé pédagogique, moyens pédagogiques et techniques de la formation

a) Contenu pédagogique – Programme de la formation

Formation Ouverte A distance

- Préparation théorique à l'examen du CATS
- A réaliser avant ou après la formation pratique en présentiel
- Plateforme e-learning en ligne accessible en illimité
- Accompagnement pour l'inscription à l'examen finale
- L'apprenant avance à son rythme
- Suivi jusqu'à la réussite de l'examen

Jour 1

- Briefing sur la semaine de formation
- Modalités administratives
- Evaluation d'entrée
- Découverte des différentes machines à disposition
- Gérer sa checklist
- Paramétrer son drone
- L'installation d'un périmètre de sécurité
- Gestion de la ZET
- Commande de base
- Premiers exercices en situation normale
- La catégorie ouverte et ses sous-catégories

Jour 2

- La catégorie spécifique sts-01
- Alpatango
- Lecture de carte aéronautique
- Les différents services d'information aéronautique
- Gestion du ManEx et des annexes
- Exercice de cadrage
- Le vol de nuit
- Les assurances
- Le cressus
- Mise en situation

Jour 3

- La catégorie spécifique sts-02
- Les instruments de vol
- Exercice hors vue
- Atterrissage en zone d'urgence
- Les situations anormales
- Mise en situation
- Exercice du livret

Jour 4

- Vol automatisé
- Les no fly zone
- Inscription à l'examen théoriques sur la plateforme Océane
- Présentation d'un outil d'aide à la préparation de mission
- Les possibilités du drone et limites opérationnelles
- Exercices du livret de progression
- Révision de fin de formation
- Listing des documents à prévoir
- Qcm - évaluation de sortie

Jour 5

- Rédaction du ManEx de l'apprenant
- Modalités administratives
- Présentation à l'examen de la certification, le cas échéant
- Remise de diplôme

b) Formateur(s)

Jacky DUVERGER, photographe depuis 2006, vidéaste depuis 2014, télépilote de drone depuis 2013, il a travaillé en sous-traitance avec un organisme de formation en tant que formateur de télépilote de drone. Il assure la formation pratique aux scénarios standard nationaux S1, S2, et S3 jusqu'en 2023 et aux scénarios standard européens STS-01 et STS-02 depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation jusqu'à maintenant. Il prépare le candidat à la certification ainsi qu'à l'examen théorique en vue d'obtenir le Certificat d'Aptitude Théorique de pilote à distance pour les Scénarios standard (CATS). Il est aussi pilote d'avion privé (PPL-a) et pilote ULM multiaxe.

c) Matériel requis

- Ordinateur portable (recommandé), tablette ou smartphone.
- Carnet de note (vivement recommandé)

d) Moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre

Une réunion d'ouverture est prévue au début de la formation afin de favoriser un démarrage optimal pour tous les participants. Cette session introductive a pour objectif de rappeler le déroulé de la formation, les objectifs pédagogiques, ainsi que les modalités d'apprentissage. C'est également un moment d'échanges où chacun peut poser des questions, exprimer ses attentes, et se familiariser avec les autres participants et les formateurs. Cette rencontre permet d'instaurer un climat de confiance et de collaboration, tout en veillant à ce que chacun se sente inclus et prêt à tirer le meilleur parti de la formation.

Nous alternerons régulièrement théorie et pratique : chacun travaillera chacun son tour pour mettre en pratique au fur et à mesure les notions abordées. L'autre apprenant veillera à l'exercice et essaiera de déceler les éventuelles erreurs et assurera la sécurité au sol.

La formation pratique se déroulera principalement en extérieur sur des terrains de vol adapté.

La formation théorique pourra se dérouler en bureau privatif, à domicile ou tout autre local adapté.

Des quizz sont réalisés à la fin de chaque jour de formation pour évaluer la bonne compréhension des notions abordées. La correction se fera à la fin du quizz.

e) Supports pédagogiques

L'apprenant aura à disposition :

- Un accès à la plateforme e-learning pour se préparer à l'examen théorique CATS
- Un simulateur pour s'entraîner
- Un programme de formation
- Un livret de progression

f) Modalités de suivi et dispositif d'appréciation des résultats :

- Évaluation pratique formation en continu.
- Commentaire personnel en fin de formation.
- Bilan le dernier jour.
- Feuille d'émargement rempli chaque jour en fin de journée.

- Attestation de formation pratique provisoire remis en fin de formation.
- Certification, le cas échéant, et l'attestation de formation pratique définitif envoyé par e-mail en dématérialisé.

4/ Le projet professionnel de la formation

a) Situation de l'apprenant :

- Salarié ou chef d'entreprise.
- Travailleur indépendant.
- Personne en reconversion professionnel.
- Demandeur d'emploi avec projet de création ou de reprise d'entreprise.
- Tout autre personne souhaitant acquérir de nouvelles compétences.

b) Objectifs professionnels de l'apprenant :

- Acquérir de nouvelles compétences et connaissances afin de pouvoir utiliser des drones en respectant la réglementation en vigueur.
- Apporter une plus-value à leurs prestations existantes.
- Etoffer l'éventail de prestations.
- Répondre à une demande client de plus en plus en proie à la captation aérienne de données.